

o. 222. Chili.-LV ✓

Crédit de programme

1976 - 1978

Berne, le 15 mars 1976

(poursuite des oeuvres
d'entraide internationale)

Rub. 201.493.14

E N G A G E M E N T

No : 12 / 1976
 Montant : Fr. 300'000.--
 Bénéficiaire : Schweiz. Caritaszentrale, Luzern

Motif : Action de secours en faveur de certains groupes de Chiliens dans le besoin, notamment les sans emploi pour des raisons politiques et économiques, les anciens prisonniers et les familles des prisonniers politiques.

Remarque :

Cet engagement est pris par la Section des oeuvres d'entraide internationale de la Direction des organisations internationales, en vertu de la circulaire du 15 décembre 1972, du Département fédéral des finances et des douanes, qui l'autorise à disposer, dans le cadre du crédit de programme 1976-1978 et sans accord préalable, jusqu'à concurrence de Fr 500'000.- par action.

Décision no. 13, du 15.3.1976 (DPF/OI)

Ba 15. Mrz 76 16.

Direction
des organisations internationales
p.o.

Copie pour :

- Monsieur l'Ambassadeur F. de Ziegler
- Monsieur A. Bill
- La Section de la comptabilité du DPF
- Monsieur E. Koetschet (DPF/OI)
- Monsieur V. Lauper (DPF/OI)

A. Bill
(A. Bill)

o.222 Chili
o.231 - 10 -KM/bf

Le 11 mars 1976

Projet d'aide humanitaire au Chili

1. Responsable de la conception du projet: Section des oeuvres d'entraide internationale, sur la base des propositions de Caritas Suisse, Lucerne.
2. Responsable de l'exécution du projet: Caritas Suisse, en collaboration avec Caritas Chili, qui exercera le contrôle du projet.
3. Description du projet: Projet de Caritas Suisse no 57.516 tendant à venir en aide à certains groupes de Chiliens dans le besoin, notamment les sans emploi pour des raisons politiques et économiques, les anciens prisonniers et les familles des prisonniers politiques. La première et principale phase de ce projet consistera à apporter une aide alimentaire immédiate à 30.000 enfants pendant quatre mois par l'intermédiaire des diocèses. Selon le délégué de Caritas à Santiago, il y aurait actuellement au Chili environ deux millions de personnes extrêmement pauvres, soit 1/5 de la population, et 600.000 enfants sous-alimentés. Par ailleurs, il est prévu de procurer à cette population 5.000 jardins (potagers) et les produits alimentaires manquant, ainsi que des semences. Enfin, six parcelles d'un total de 60 ha seront mises à la disposition de 120 familles qui y construiront leur maison et s'occuperont surtout d'apiculture et d'élevage de lapins. Ce programme urgent, et à moyen et à long terme, nécessitera le montant total de \$ 754.000.-. Il est prévu que Caritas Suisse verse une contribution de Fr. 200.000.- et la Confédération un montant de Fr. 300.000.-.
4. Degré d'urgence: Compte tenu de la situation, le programme devrait démarrer le plus tôt possible, du moins la première phase.

./.

- 2 -

5. Incidence budgétaire: Le crédit spécial d'un million de francs accordé en juin 1974 par le Conseil fédéral au titre de contribution de la Suisse à diverses actions de secours entreprises en faveur des Chiliens est actuellement complètement épuisé. Les 300.000 francs sollicités par Caritas devront donc être imputés sur le crédit de programme normal (rubrique 201.493.14 - Entraide internationale). Cependant, en raison du très gros effort qui a été fait jusqu'ici en faveur du Chili, cette aide devrait clore notre programme d'actions au profit des populations particulièrement démunies de ce pays.
6. Aspects politiques: La Direction politique est informée de notre programme d'actions au Chili, ainsi que le Directeur de la Division fédérale de la police et notre Ambassade à Santiago, qui recommandent vivement une telle action.
7. Préavis de la Section des oeuvres d'entraide: Approuvons ce projet et en recommandons la réalisation. Préconisons deux versements de Fr. 150.000 chacun, un rapport étant remis au DPF après utilisation du premier acompte et un autre à la fin de l'action.

Section des oeuvres d'entraide internationale

Pierre Barbey
Pierre Barbey

8. Décision du Délégué aux Missions de secours:

Arthur Bill
Arthur Bill

Annexes: - Requête du 2.2.76 de Caritas Suisse
- Rapport du 26.2.76 de notre Ambassade à Santiago
- Lettre du 10.3.76 du Directeur de la Division fédérale de police

Copies: - Monsieur l'Ambassadeur F. de Ziegler
- Division politique II
- Service de la coopération technique (M. S. Salvi)
- Division fédérale de la police (M. O. Schürch) avec nos remerciements pour sa réponse du 10.3.76
- Ambassade de Suisse à Santiago, en la remerciant de sa lettre du 26.2.76 (ad 772.0 sd - PE/ma)
- Monsieur V. Lauper